

GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE

BUREAU D'ETUDES DE LA COMMISSION D'URBANISME

R A P P O R T

1. POPULATION TOTALE
2. LES SECTEURS DE LA POPULATION, LEUR EVOLUTION
HISTORIQUE ET LEURS CARACTERISTIQUES
3. LES MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES

S. B.
Juin 1963

1. POPULATION TOTALE :

A la fin du mois de décembre 1962, la population résidente du canton de Genève était de 278.698. Ce chiffre a subi, dans le courant de l'année, d'importantes variations. En janvier, il y avait 268.000* résidents, leur nombre a augmenté jusqu'en novembre, où il a dépassé 286'000, pour retomber au chiffre cité avec le départ de plus de 9'000 ouvriers saisonniers.

En dix ans, la population s'est accrue de 68'500 personnes, soit 325 o/co. Cette augmentation est surtout le fait de ces dernières années, l'excédent était de 12'259 en 1962 et de 10.460 en 1961, soit respectivement 46 et 41 o/co.

De tels accroissements ne sont pas exceptionnels pour la Suisse. En 1961, l'agglomération de Lausanne a augmenté de 46 o/co, Vevey de 52 o/co, Baden de 49 o/co, Zurich et Bâle n'ont augmenté respectivement que de 9 et 11 o/co, mais dans ces deux cas, l'accroissement s'est effectué surtout en dehors de l'agglomération (Bâle campagne et Baden, ect.)

La population totale de la Suisse a augmenté durant la même année de 134'000 personnes, soit un 24 o/co. Si l'on considère l'ensemble des agglomérations de plus de 10.000 habitants, on trouve le chiffre de 25 o/co.

A la population résidente de Genève vient s'ajouter un groupe de plus de 6'000 frontaliers travaillant à Genève.

* A dessein, la plupart des chiffres, qui sont d'ailleurs des approximations, ont été arrondis au millier, pour rendre la lecture plus aisée et fixer l'attention sur ce qui est significatif.

II LES SECTEURS DE LA POPULATION, LEUR EVOLUTION HISTORIQUE ET LEURS CARACTERISTIQUES

L'évolution de la population du canton résulte de la superposition de plusieurs groupes ayant chacun ses modalités propres de croissance.

En première approximation, on peut distinguer les Genevois, les confédérés et les étrangers.

Leurs effectifs étaient les suivants:

(voir aussi fig. 1)

	Milliers de personnes				% du total		
	Genev.	Conféd.	Etrang.	Ensemb.	Gen.	Conf.	Etr.
1962	84	119	76	279	30	43	27
1960	80	118	58	256	31	46	23
1950	69	100	34	203	34	49	17

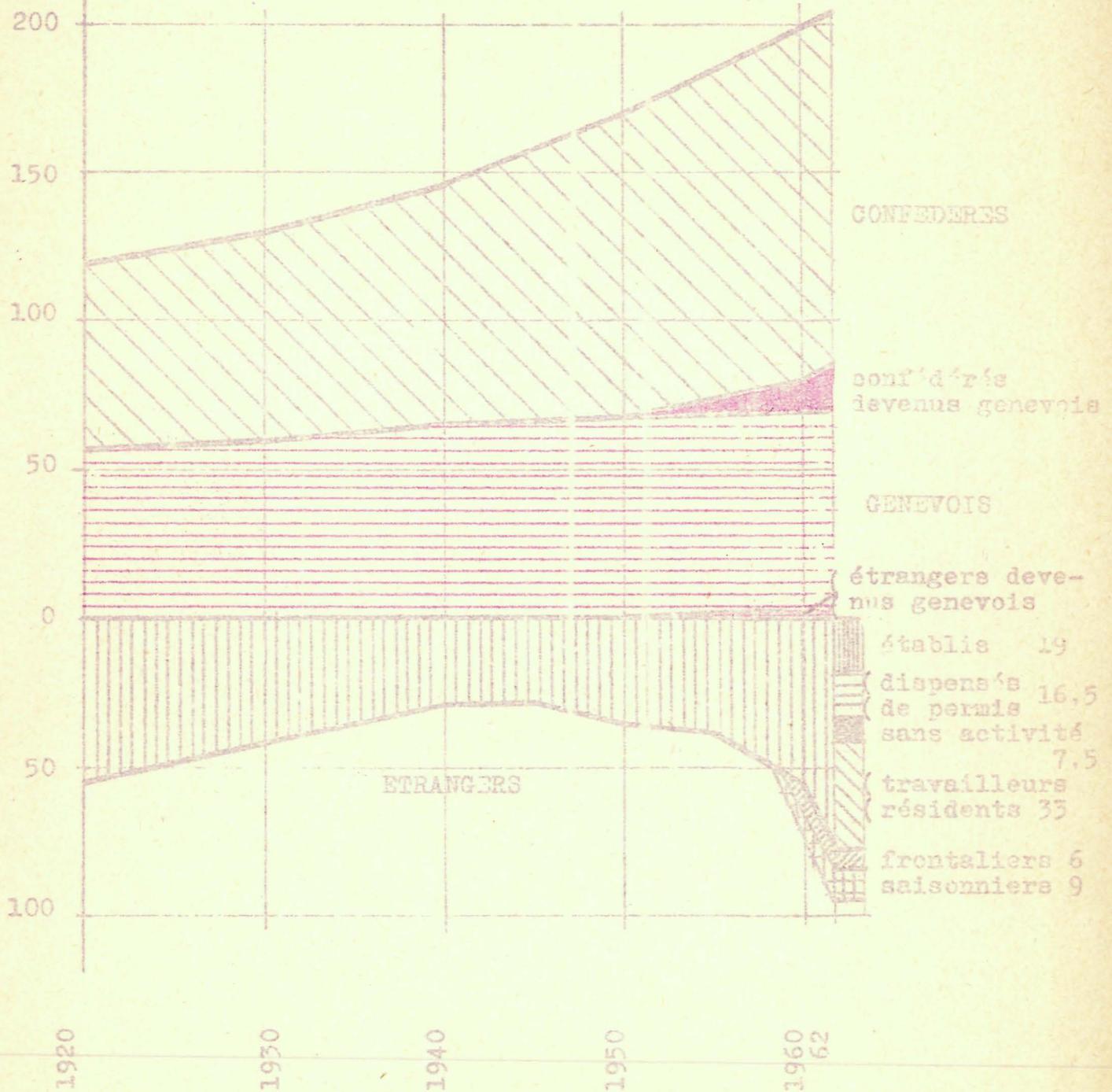
1. Relevé de décembre, en l'absence des ouvriers saisonniers. Ne sont pas compris non plus les frontaliers.

A) Evolution historique des 3 secteurs 1900 - 1962

Le groupe des étrangers a augmenté régulièrement avant la première guerre mondiale, pour atteindre l'effectif de 72.000, soit le 42 % de la population en 1913 (entre 1900 et 1913, le gain moyen a été de l'ordre de 1'500 personnes par année). Puis, ce groupe a diminué régulièrement jusqu'à la deuxième guerre, durant laquelle il est demeuré stationnaire (28'000 personnes, soit le 15 % de la population). Entre 1945 et 1955, on observe une augmentation de l'ordre de 2'000 personnes par année, puis durant ces dernières années, le gain annuel n'a cessé de croître, pour atteindre 9'000 personnes en 1962.

fig. 1. POPULATION TOTALE DE 1920 A 196

milliers de
personnes



Le groupe des confédérés, après une augmentation brusque de 13'000 personnes durant la guerre de 14 - 18, a manifesté une croissance régulière de l'ordre de 1'000 personnes par année, jusqu' en 1940. Puis le taux de croissance s'est monté à environ 2'000 personnes par année, pour accuser un fléchissement durant ces dernières années et devenir nul en 1962.

Ce fléchissement, causé en partie par une diminution du gain migratoire, est dû principalement à l'augmentation du taux des naturalisations. Les naturalisations sont en effet responsables de l'augmentation du nombre des Genevois. Ce groupe, malgré le déficit des naissances sur les décès, n'a cessé de croître depuis le début du siècle.

B) Composition de la population confédérée

En 1950, sur une population de 102'000 confédérés, 29'000 étaient nés dans le canton et 10'000 à l'étranger, dont plus de la moitié en France.

Un peu plus de la moitié de la population confédérée est composée de romands. Les plus forts contingents proviennent des cantons de Vaud et Berne (env. 20.000), puis de Fribourg, Valais et Neuchâtel. (Voir fig. 2). La composition des origines des Confédérés est demeurée remarquablement stable durant ces 40 dernières années. La seule modification appréciable est l'augmentation proportionnellement plus forte du contingent des Fribourgeois.

C) Composition de la population étrangère

En 1950, sur une population de 35.000 étrangers, 11'000 étaient nés en Suisse, dont 8'000 dans le canton. Cela représente une proportion d'un peu plus de 30 % d'étrangers nés en Suisse, chiffre

Fig. 2. CANTON D'ORIGINE DES COLONNES RESIDANT
DANS LE CANTON DE GENEVE DE 1920 A 1962

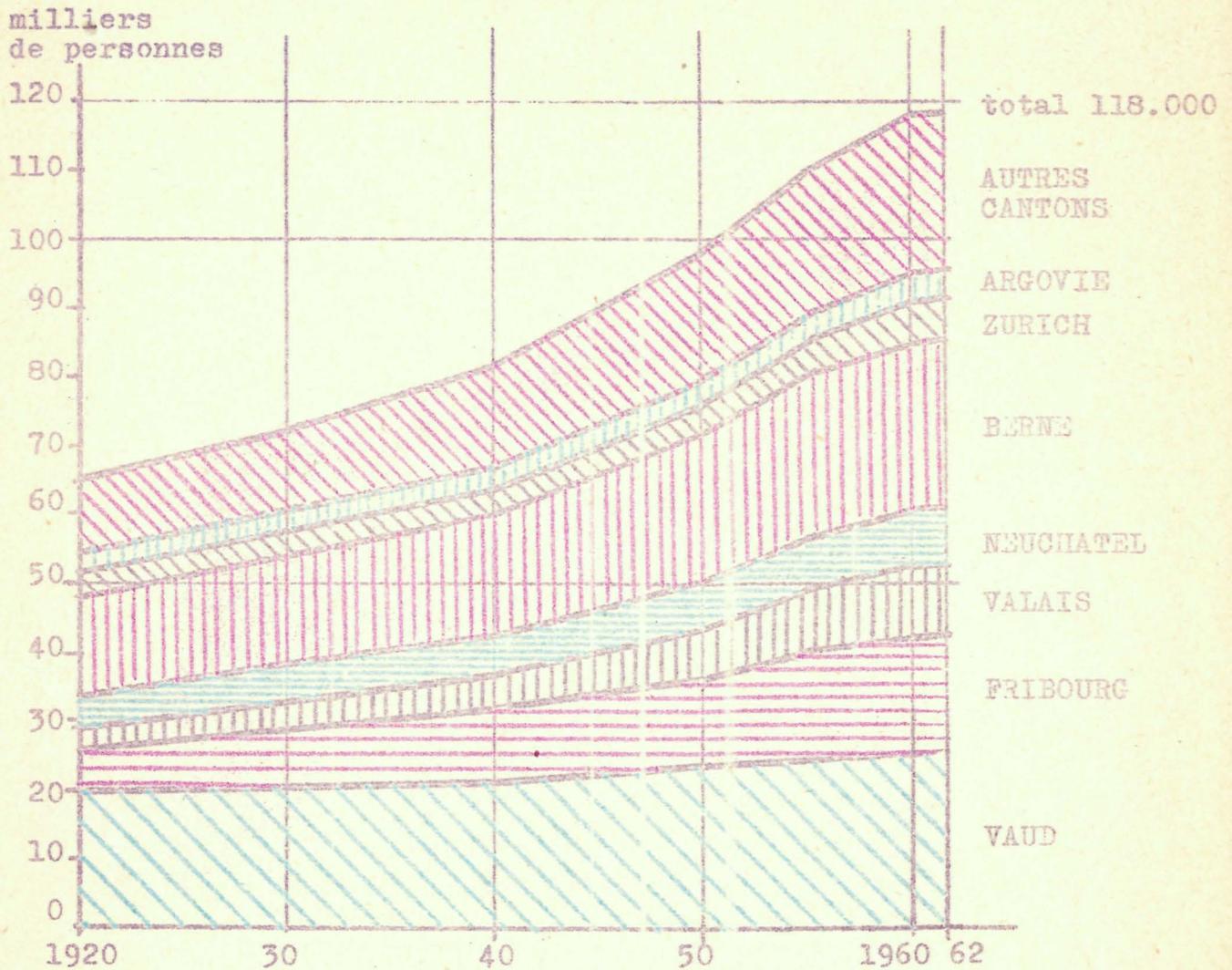
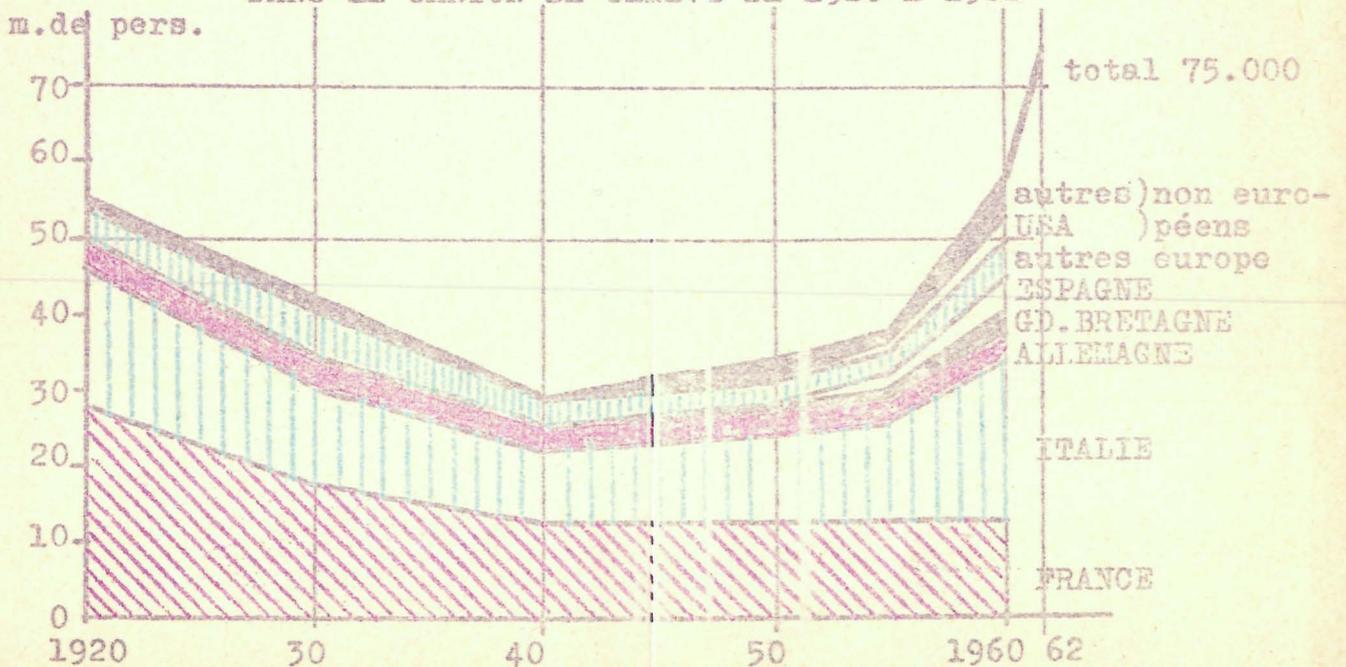


Fig. 3. PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINES DES ETRANGERS RESIDANT
DANS LE CANTON DE GENEVE DE 1920 A 1962



qui s'est maintenu sensiblement constant depuis le début du siècle, exception faite de la dernière guerre, où il s'est rapproché de 40 %. Bien qu'aucune donnée postérieure à 1950 n'existe, il est clair que cette proportion a considérablement baissé durant cette dernière décade et peut être actuellement estimée aux environs de 15 %.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la composition des origines des étrangers a passablement changé de caractère depuis le début du siècle. (voir fig. 3)

Principaux pays d'origine des étrangers résidents dans le canton de Genève (chiffres en milliers)											
	1900	1910	1920	1930	1941	1950	1955	1960	1961	1962	établis en 1962
France	34	39	28	18	12	12	12	13	13		8,1
Italie	10	17	16	13	10	12	15	21	24		7,1
Allemagne	4	6	3,5	3	2	2	2,5	4	4,7		0,7
Russie/URSS	0,5	2,5	2	1	0,6	-	-	-	-		-
Gde-Bretagne	0,6	0,7	0,7	1,3	0,5	1,3	1,7	2,7	3		0,5
Espagne	-	-	-	-	-	-	0,6	4	7		
Total Europe	51	68	54	40	28	31	34	51	58,5		
U.S.A.	-	-	-	0,5	-	0,8	1,5	2,5	2,8		0,1
Total Amérique	0,3	0,7	0,5	0,7	0,3	1,2	2,2	3,6	4,0		
Asie + Afrique	-	0,4	0,6	0,7	0,6	1	1,4	2,7	3		
Total non européens	0,5	1	1,5	1,7	1	2,5	3,7	6,4	7,2		
TOTAL GENERAL	51	69	55	42	29	34	38	58	66		19,2

Avant la première guerre mondiale, les Français constituaient la majorité de la population étrangère. Leur effectif a ensuite diminué pour se stabiliser aux environs de 12.000 depuis 1941. Ce groupe n'a pratiquement pas participé à la hausse de ces dernières années. Parmi les Français, 8.120 étaient établis en 1962.

Le groupe des Italiens, à l'origine moins important que celui des Français, l'a égalé aux environs de 1950. Cependant, depuis 1955, son augmentation a été très rapide en relation avec l'afflux des travailleurs étrangers (24.000 en décembre 1961). Les nouveaux venus ne doivent pas faire oublier que plus de 7'000 Italiens étaient établis en 1962, représentant un groupe qui est attaché traditionnellement au canton.

Français et Italiens qui, jusqu'en 1950, représentaient 70 à 80 % des étrangers, n'étaient plus que le 56 % de ceux-ci en 1960 (saisonniers non compris).

Parmi les autres européens, le groupe qui a pris récemment le plus d'importance est celui des Espagnols, qui a passé de 600 en 1955 à 9'000 en 1962 (saisonniers non compris). Viennent ensuite les Allemands (4'700 en 1961) et les Anglais (3'000 en 1961), qui ont plus que doublé leur effectif depuis 1950.

Avant la dernière guerre, les non-européens n'ont jamais atteint les 2'000. Pendant la guerre, ils étaient à peu près 1'000. En 1950, leur effectif était déjà de 2'500 et il a presque triplé jusqu'en 1961 (7'200, soit le 11 % des étrangers). Un peu plus de la moitié viennent des Amériques, dont les 2/3 des U.S.A. (2'800 en 1961).

Les statuts de séjour permettent d'établir d'importantes catégories parmi les étrangers. On distinguera en premier lieu les étrangers disposant d'un permis

d'établissement, leur conférant des droits civils semblables à ceux dont jouissent les Suisses (à l'exclusion des droits politiques). En règle générale, le permis d'établissement n'est accordé qu'après un séjour de 10 ans sur le territoire helvétique. Les étrangers travaillant dans les institutions internationales et le personnel diplomatique sont dispensés de permis de séjour et constituent une catégorie bien caractérisée. Le reste des étrangers sont titulaires de permis annuels de différents types.

Etrangers	Permis annuels	Etablis.....	19,2	} 75800 résidents au 31.12.62	
		Dispensés	16		
	Sans activité	Etudiants	1,9		} 7,5
		Villégiature	1,1		
		Rentiers			
	Travaill. soumis au contrôle	Dépendants	4,5		}
		Résidents	33		
		Saisonniers	9 *		
		Frontaliers	6 **		

* présents en novembre 1962
 ** non résidents

Les étrangers établis étaient au nombre de 19'000 au 31 décembre 1962. Les Français (8'120) et les Italiens (7'116) constituent les groupes principaux. Viennent ensuite les Allemands (746), les Anglais (320), les Hongrois (375), etc. Parmi ces étrangers établis, 540 n'ont pas de papiers de légitimation valables dans leur pays d'origine, ce sont pour la plupart des réfugiés hongrois.

On dispose de peu d'information statistique sur les étrangers dispensés de permis. (En 1950, le recensement fédéral en mentionne 3'500 dont 2'000 actifs). Le rapport de la Commission d'Experts de 1955 estime 2'400 actifs et 2'000 dépendants, y compris les Suisses ce qui serait inférieur aux données du recensement de 1950. M. Lobsiger estime leur effectif à 11'000 en 1958 ("L'Accroissement de la Population du Canton de Genève", p. 15). Notre estimation de 16'000 est obtenue par déduction des autres groupes de l'effectif total des étrangers.

L'effectif des étrangers sans activité a été estimé à partir des bilans d'octroi et de renouvellement des divers types de permis, ce qui est loin d'être une source exacte.

Sur 7'500 personnes, on compte 1'900 étudiants, 4'600 membres de familles d'étrangers (dont 1 millier ont introduit une demande d'établissement) et 1'100 personnes en villégiature (dont la moitié a introduit une demande d'établissement).

Durant l'année 1962, il y avait une moyenne de 44'000 travailleurs étrangers soumis au contrôle, dont 39'000 résidents et 5'200 frontaliers.

TRAVAILLEURS ETRANGERS SOUMIS AU CONTROLE						
Résidents dans le canton				Frontaliers (moyenne)	Total moyenne	dont femmes (moyenne)
au	au 31.2	au 31.8	moyenne annuelle			
1958					17,8	
1959	14	18	17	1,8	18,6	6
1960	16	26	23	2,6	25,3	8,5
1961	23	37	33	4	37	12
1962	34	41	39	5,2	44	14
1963	38			6,2 (fév)	44 (fév)	

Leur effectif a donc plus que doublé en 3 ans (en 2 ans pour les frontaliers).

La distinction entre travailleurs saisonniers et non-saisonniers ne semble pas très claire, en plus, les données statistiques à ce sujet ne correspondent pas. Tout ce qu'on peut dire est que l'effectif des travailleurs étrangers subit une variation saisonnière dont l'amplitude a atteint environ 10'000 en 1962.

Le phénomène des travailleurs étrangers n'est pas particulier à Genève, mais général à toute la Suisse. Bien que le contingent de Genève ait augmenté plus rapidement que celui de l'ensemble de la Suisse, il n'en représente en 1961 que les 7,4 %.

Relevé au 31 août	<u>Suisse</u> milliers de personnes	<u>Genève</u> milliers de personnes	% du total suisse
1961	548	41	7,4
1960	462	29	6,2
1959	365	20	5,5

Mis à part les frontaliers, Français pour la plupart, les Italiens constituent à peu près la moitié du contingent des travailleurs soumis au contrôle. Ceux-ci travaillent principalement dans le bâtiment (près de 11'000 en octobre 1962), la métallurgie et l'hôtellerie. Viennent ensuite les Espagnols (plus de 9'000 en août 1962), dont l'effectif dans la métallurgie et l'hôtellerie se rapproche de celui des Italiens. Les Français (3'600) et les Allemands (3'200) sont principalement occupés dans les professions commerciales

3. LES MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES

a) Les mouvements migratoires:

Comme le montre la fig. 4, la cause principale de l'évolution de la population durant ces dernières années a été le gain migratoire des étrangers. Après s'être maintenu aux environs de 2'000 par année, jusqu'en 1955, il a atteint 9'000 en 1962. Durant la période 1950 - 1962, le gain migratoire annuel a représenté à peu près le 40 % du total annuel des immigrants.

Durant cette même période, le gain migratoire des confédérés (fig. 5), après avoir été de plus de 2'000 personnes par année, jusqu'en 1959, a accusé une nette diminution pour se situer autour de 1'300 durant ces trois dernières années. La raison en est sans doute imputable aux difficultés de se procurer un logement à Genève.

Pour les confédérés, le gain migratoire n'a représenté que le 20 % du nombre total des immigrants qui s'est maintenu aux environs de 10.000 par année, depuis 1950.

b) Mouvement naturel:

Après avoir été constamment négatif ou nul entre 1914 et 1956, l'excédent des naissances sur les décès n'a cessé de croître au cours de ces dernières années, pour atteindre 1'276 personnes (soit 4,5 %), en 1962.

Fig.4. MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE ANNUEL DE 1951 A 1962

milliers de personnes

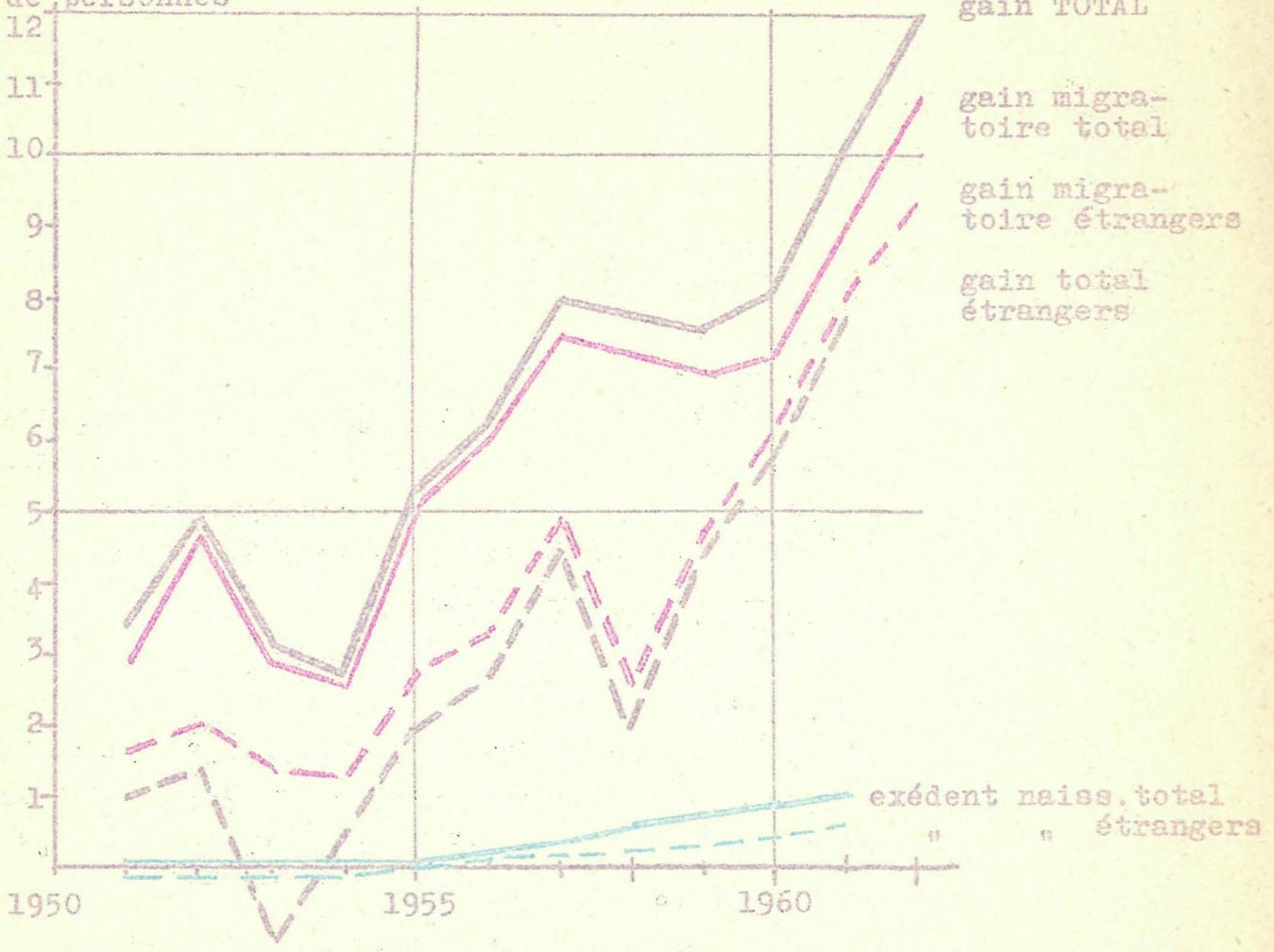


Fig.5. MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE DES CONFEDERES DE 1951 A 1962

m. de pers.

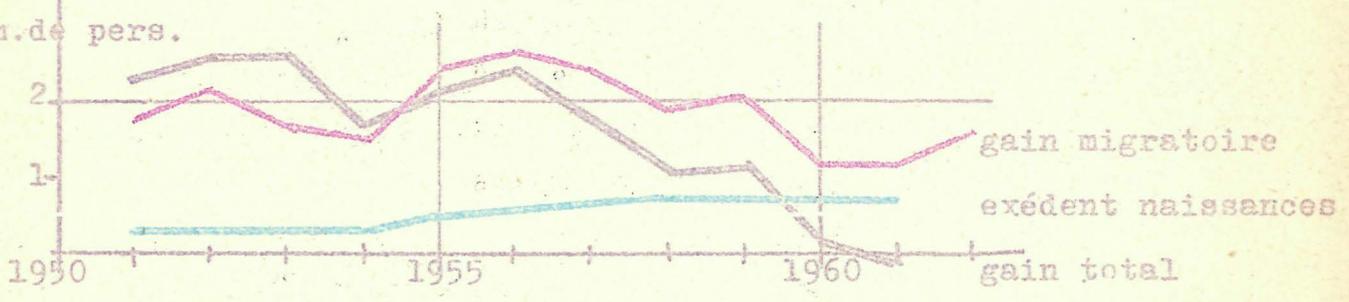
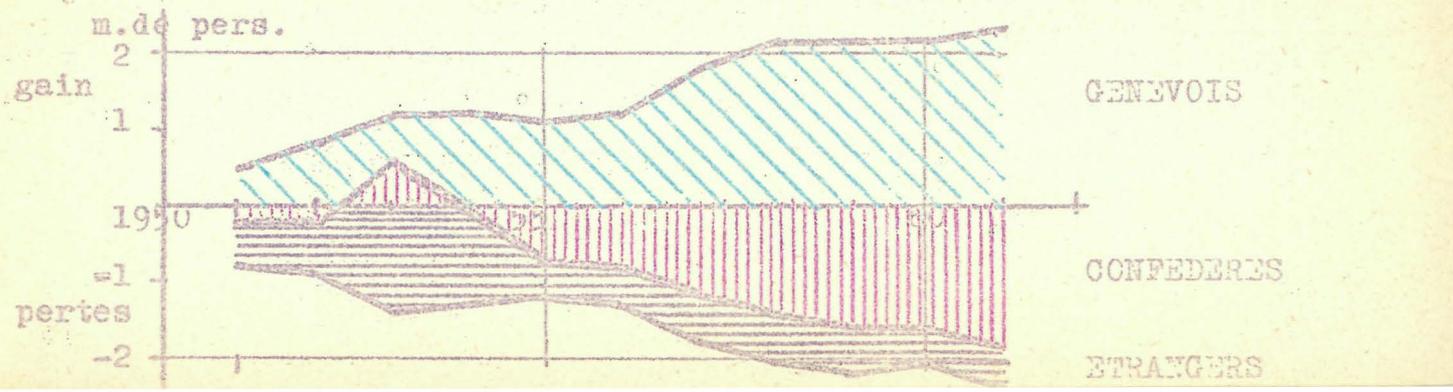


Fig.6. CHANGEMENT DE NATIONALITE DE 1951 A 1961

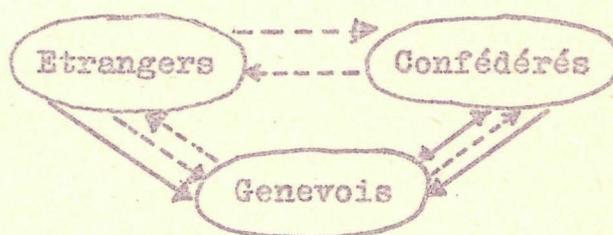
m. de pers.



a manifesté une croissance régulière pour passer de 300 en 1951 à 600 en 1961. Ce dernier chiffre représente 5 o/oo de la population confédérée du canton. Pourtant, l'augmentation de la natalité est principalement due aux étrangers, parmi les quels l'excédent négatif jusqu'en 1955, a brusquement augmenté pour dépasser celui des Confédérés en 1961. Ce chiffre est d'autant plus surprenant que la population étrangère comprend une forte proportion de travailleurs célibataires. Ce phénomène mériterait une analyse plus approfondie, mais peut être interprété comme un signe de stabilisation de la population étrangère.

c) Les changements de nationalité:

Les échanges entre les 3 groupes sont divers dans leur détail, ils comprennent principalement les naturalisations et les changements de nationalité par mariage.



--- -- mariages

——— naturalisations

Durant la période 1951 - 1961 (fig. 6), ils se sont soldés par un gain total d'environ 17.000 Genevois. Chaque année, (si l'on exclut les années 52 et 53, où de nombreuses réintégrations ont eu lieu), le groupe des étrangers a ainsi perdu une moyenne d'environ 580 personnes, dont 450 femmes.

Dans le groupe des Confédérés, la perte n'a pas cessé d'augmenter pour passer de 250 (dont 99 femmes) en 1951, à 2'475 (dont 1290 femmes) en 1961, année au cours de laquelle, elle a compensé le gain migratoire et l'excédent des naissances.

Il est à noter que les mariages ne se compensent pas. En effet, le nombre des Genevoises épousées par un étranger ou un confédéré est largement inférieur à celui des Genevois épousant une étrangère ou une confédérée.

Pour les étrangers, on pourrait ainsi établir le bilan annuel approximatif suivant:

	<u>Perte</u>	<u>Gain</u>
Etrangères se mariant avec des Suisses...	400	
Suissesses épousant des étrangers		130
Naturalisations		200-300
Ce qui donne bien 580 personnes dont 450 femmes,		

29.6.63